



ÉLANCOURT

MAUREPAS

COIGNIÈRES

CONCESSION de GESTION PRIVÉE (Partenariat Public-Privé...) c'est NON

• ETAT DES LIEUX:

La circulaire du Ministère de l'Education Nationale sur la natation scolaire stipule qu'«Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences». Le territoire de SQY compte six piscines communales ou intercommunales. Pour permettre cet apprentissage et subvenir aux besoins des collectivités en termes d'apprentissage de la natation, le Ministère des Sports préconise le ratio minimum de 200m² de bassin pour 10000 habitants soit 4 600m² de bassins pour SQY. Or, après la fermeture de la piscine de Maurepas, SQY ne compte que 1843,5 m² de bassins, soit 40% des besoins minimum du territoire.

• MAUREPAS ET "SA" PISCINE...

Quelques rappels :

- la piscine de Maurepas a été réalisée et financée par la CASQY à l'origine,
- sa fermeture décidée par le Maire G. GARESTIER, «pour raisons de sécurité» peut se comprendre.

Mais sa gestion du problème est invraisemblable :

- population placée devant le fait accompli (tract d'annonce distribué avant une rencontre de concertation avec l'opposition !!).
- Le Maire «ignore» qu'ainsi, il économise plus de 700 000 €/an sur le budget de fonctionnement de la commune de Maurepas.
- Le Maire n'a pas lancé d'études sérieuses d'une ouverture provisoire du bassin extérieur
- Le Maire n'a rien négocié, lors de notre retour dans la SQY. Or, le prix d'une piscine neuve aurait moins coûté aux Maurepasiens, que l'accroissement des dettes par mutualisation !!!

• PISCINE INTERCOMMUNALE DE "MAUREPAS-ELANCOURT-COIGNIERES"

Les Maires d'Elancourt, de Maurepas et de Coignières (près de 50 000 habitants) appartenant à la majorité de droite de l'Agglomération SQY, ont renoncé à «l'intérêt communautaire» des piscines (rappelons que celle des Clayes-sous-Bois est dans l'Intérêt Communautaire). Pourquoi y avoir renoncé alors que cette majorité pouvait l'imposer ? que font-ils de l'égalité entre les citoyens ?

Aujourd'hui, «pour financer» ces décisions de gestion calamiteuse, ils se dirigent vers une concession de gestion privée, une des formes du Partenariat Public-Privé.

• Le «PPP» (Partenariat Public-Privé): de Charybde en Scylla

Le (PPP) est assimilable à la présence du renard dans le poulailler: par ce mode de financement, une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au Service Public. Outre un paiement public sur 20 ou 30 ans à l'investisseur privé, le «partenaire» public garantit un taux de rentabilité à l'investisseur et assure de plus tous les risques de la gestion et de défauts... sur lesquels il n'a pas de droit de décision... cherchez l'erreur !

Est-il utile de préciser notre opposition résolue à ce marché de dupes ? rémunérer des capitaux privés au détriment des usagers d'un service public. Quelques exemples : les autoroutes financées par l'ÉTAT et les péages encaissés par le privé; la faculté de SQY, dont les fautes de conception ont permis des profits scandaleux aux promoteurs privés. Lumineux, non ?

Précisons que l'actuel gouvernement s'en détourne nettement et que le scandale est tel que le Sénat, de la même majorité que nos trois Maires, par sa commission des lois, a publié le 16 juillet 2014 un rapport soulignant les dangers des PPP: ils présentent «plusieurs effets néfastes, notamment pour les générations futures» et constituent «une bombe à retardement budgétaire souvent ignorée par des arbitrages de court terme» ; ils risquent de «rigidifier la dépense publique», en imposant des loyers sur toute sa durée, provoquant «un effet d'éviction sur les autres dépenses de fonctionnement, parfois pour des projets en maîtrise d'ouvrage publique»; « le paiement différé est une facilité pour la personne publique qui peut la conduire à surestimer ses capacités d'investissement. De surcroît, au gré de l'exécution du contrat, le coût final du projet peut évoluer, malgré l'évaluation préalable». Ils représentent «une formule 'clés en mains' rassurantes, mais aussi infantilisante». « En concentrant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre entre les mains du partenaire privé, ils conduisent d'une certaine manière à un renoncement par la personne publique à sa compétence de maîtrise d'ouvrage». Conclut essentiellement avec des grands groupes, ils provoquent un «effet d'éviction des petites et moyennes entreprises et des très petites entreprises». **Que dire de plus ?**

• **NOS OBJECTIFS ET NOTRE POSITION:**

L'objectif est de maintenir et de développer une capacité aquatique correspondant aux besoins des 230 000 habitants et des salariés du territoire, cohérente et équilibrée pour l'ensemble du périmètre des 12 communes.

Dans ce cadre, la maîtrise des Services (au) Publics doit être assurée sous tous ses aspects:

- pas de (PPP) rémunérant des sociétés privées (exemple: les autoroutes: plus de 20% pour les actionnaires !!!) et asséchant les finances publiques sur le très long terme, sans aucune maîtrise Publique.
- tarification sociale pour l'aide aux jeunes et aux plus démunis...

Ce que nos prédécesseurs ont su faire il y a plus de 40 ans à la naissance de la Ville Nouvelle de SQY, on peut et on doit l'assurer aujourd'hui pour les générations futures, hors toutes polémiques partisans. Les piscines entrent dans le cadre de la compétence de l'Agglomération SQY "Intérêts communautaires relatifs aux compétences optionnelles": "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire". Ainsi les investissements nécessaires doivent être programmés par la collectivité SQY, sans préjuger de la possibilité d'une commune d'investir elle-même, si elle le souhaite. Un «plan piscines pluriannuel» doit être rapidement élaboré au niveau de SQY. Ces investissements importants, (de l'ordre de 20 M€/piscine), SQY peut le supporter: la dette par habitant de la CASQY, à sept, était de 2730 € en moyenne au 31 décembre 2015 pour 147 000 habitants, elle est descendue (par mutualisation des dettes sans transfert des communes entrantes) à 1737€ pour plus de 231 000 habitants au 1er janvier 2016 !

- Une très large concertation est nécessaire avec les usagers potentiels (milieu scolaire, associations concernées, entreprises et représentants des salariés...), pour définir le contenu de ce projet piscine. Force est de constater que, depuis 3 ans ! la consultation est en panne.

De nombreuses questions doivent être débattues:

- Nature du projet en réponse à quels besoins (scolaire, clubs, loisirs, CE, ...) ?
- Coût par commune ? construction et entretien
- Calendrier des travaux et livraison ?
- Politique tarifaire ?
- ...

REUNION EXCEPTIONNELLE DES CONSEILS MUNICIPAUX DES TROIS COMMUNES LE 31 JANVIER. LES DECISIONS PRISES VONT ENGAGER NOS COMMUNES POUR 25 ANS.

VENEZ NOMBREUX

Nous exigeons que les projets soient débattus dans la population avec tous les publics: professionnels, écoles, clubs sportifs, etc.

Mobilisons-nous pour refuser ce racket comme c'est le cas pour des équipements identiques (sous la pression des élus de gauche, la municipalité de St Cyr vient de voter une motion afin de sortir de la gestion par le privé de sa piscine).